

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
34e séance
tenue le
mercredi 4 novembre 1998
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 34e SÉANCE

Président : M. ASADI (République islamique d'Iran)

puis : M. OZURGERGIN (Turquie)
(Vice-Président)

puis : M. ASADI (République islamique d'Iran)
(Président)

SOMMAIRE

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/53/SR.34
18 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (A/53/14 et A/53/534)

1. M. RUGGIE (Conseiller spécial du Secrétaire général), se référant au rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/53/534), rappelle que, dans sa résolution 52/206, l'Assemblée générale a souligné l'importance toujours plus grande des activités de formation professionnelle ainsi que la nécessité de resserrer la coopération dans ce domaine entre les institutions nationales, régionales et internationales compétentes. Il convient de souligner à ce propos que la coopération interinstitutions a été l'un des principaux thèmes du processus de restructuration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), sinon la clé de son succès. A titre d'exemple, M. Ruggie mentionne l'augmentation rapide, ces derniers mois, du nombre des programmes de l'UNITAR consacrés à la formation et au renforcement des capacités. L'UNITAR réalise actuellement en moyenne dix programmes de formation par mois dans des pays en développement, au Siège de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux Offices des Nations Unies et à Vienne. Par ailleurs, l'UNITAR a noué des rapports de collaboration en matière de formation et de renforcement des institutions avec le BIT, la FAO, l'OMS, l'ONUDI et l'OMM, ainsi qu'avec l'UNESCO et l'UIT. Par ailleurs, des liens ont été établis avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ainsi qu'avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pour promouvoir la formation à la diplomatie commerciale multilatérale.

2. Il reste néanmoins beaucoup à faire, d'autant que l'un des objectifs de l'UNITAR est de resserrer ses liens avec les institutions régionales et nationales de formation et de recherche dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine, ainsi qu'avec les institutions compétentes des pays en transition. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a accueilli favorablement l'initiative prise par l'UNITAR de s'associer aux autres organes et organismes du système des Nations Unies. L'UNITAR a reçu un appui de différents organes de l'Organisation, par exemple le Corps commun d'inspection, le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Néanmoins, en dépit de tous les progrès accomplis, l'importante initiative de mobilisation de fonds lancée par le Conseil consultatif n'a donné que des résultats modestes. Aussi, dans son rapport, le Secrétaire général engage-t-il à nouveau instamment tous les Etats Membres à apporter un appui généreux à l'Institut.

3. M. BOISARD (Directeur exécutif de l'UNITAR), présentant le rapport de l'Institut (A/53/14), relève trois aspects particuliers qui orientent ses activités, à savoir l'élaboration de concepts pédagogiques et de méthodes de formation originales, qui ont donné des résultats positifs et ont contribué à restaurer la crédibilité de l'UNITAR, les tendances générales et événements les plus récents, qui ont progressivement transformé l'UNITAR en un institut de formation efficace au sein du système des Nations Unies, et la nécessité pour

/...

l'UNITAR d'exploiter tout son potentiel au début d'une étape de consolidation et d'expansion.

4. S'agissant des concepts et méthodes pédagogiques, le Directeur exécutif précise qu'à la différence de l'enseignement traditionnel, qui a pour objectif d'approfondir les connaissances individuelles, la formation professionnelle moderne a pour vocation d'améliorer l'efficacité des institutions grâce au transfert de compétences au personnel et est étroitement liée au renforcement des capacités dans le cadre des initiatives nationales et internationales. La formation doit répondre à des besoins bien définis et s'intégrer concrètement à l'effort mondial de valorisation des ressources humaines, ainsi que contribuer à la formulation et à la mise en oeuvre de stratégies nationales.

5. Il est absolument indispensable que le processus de formation appartienne à l'institution ou au pays bénéficiaire, et si un organe multilatéral comme l'UNITAR peut certes rassembler et diffuser des informations, des données d'expérience et des connaissances techniques ou suggérer des cadres conceptuels, les objectifs à long terme et les priorités immédiates doivent être fixés par le pays bénéficiaire. C'est pourquoi l'UNITAR a établi des "profils nationaux" pour encourager tous les participants nationaux, qu'il s'agisse d'organes gouvernementaux ou non gouvernementaux, à évaluer ensemble l'infrastructure existante et identifier les moyens de l'améliorer. Au cours des quelques mois écoulés, l'UNITAR a établi en collaboration avec ses partenaires sur le terrain de nombreux profils nationaux dans des domaines aussi divers que la gestion des produits toxiques et des déchets, la gestion financière et la lutte contre la désertification. Une autre des innovations introduites dans les programmes de l'UNITAR est la mise en place de mécanismes de dialogues et d'échanges de vues tendant à faciliter l'examen de questions d'importance mondiale englobant des aspects nombreux et divers, qui constituent un type de formation très spécifique destinée au personnel des échelons supérieurs. Au cours des trois dernières années, cette nouvelle approche a permis d'accroître considérablement le nombre de programmes, ce qui, toutefois, n'aurait pas été possible sans la participation des Etats bénéficiaires.

6. Pour ce qui est de l'évolution récente des programmes de l'UNITAR, il a été organisé pendant la période considérée dans le rapport près de 250 programmes différents dont ont bénéficié quelque 8 000 participants, ce qui représente une masse critique indiscutable. Dans le domaine des affaires internationales, l'UNITAR a continué à organiser des programmes de formation à différents niveaux à l'intention des diplomates accrédités à Genève. Le Bureau de New York, pour sa part, a répondu de plus en plus rapidement aux nombreuses demandes de la communauté diplomatique, et l'UNITAR a également repris ses programmes de formation à Vienne. En collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UNITAR a organisé un programme d'étude sur le droit international de l'environnement à l'intention des diplomates accrédités à Nairobi.

7. Parallèlement à ces activités, l'UNITAR gère un programme de bourses dont l'attrait est tel qu'il est à peine possible de satisfaire 10 % des demandes. Les programmes de bourses portent sur des thèmes comme le droit international ou la diplomatie préventive ou, plus récemment, le droit et les politiques concernant les migrations internationales. L'UNITAR a poursuivi en outre ses programmes dans le domaine du développement économique et social. Les récentes

/...

activités de l'Institut ont été axées sur les thèmes définis au cours des cinq années écoulées. L'UNITAR est aujourd'hui un organisme qui joue un rôle fondamental en matière de formation et de renforcement des institutions et qui facilite ainsi la mise en oeuvre des conventions et instruments juridiques internationaux relatifs à l'environnement.

8. Il convient de mentionner aussi le programme de formation pour la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'UNITAR est devenu un conseiller international pour l'application de cette convention. Outre les projets actuellement en cours en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe, il a été organisé d'autres programmes concernant les deux autres conventions issues de la Conférence de Rio, à savoir la Convention sur la lutte contre la désertification et, dans une moindre mesure, la Convention sur la diversité biologique.

9. D'autre part, l'UNITAR inclut dans ses programmes une formation aux techniques modernes d'information et de communication, en collaboration avec l'UIT et l'UNESCO. L'UNITAR n'a cessé de développer ses programmes de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette et de l'administration publique. En outre, il vient de signer un mémorandum d'accord avec le Secrétaire général de la CNUCED concernant l'organisation d'activités conjointes dans les pays en transition d'Europe et d'Asie. Les négociations relatives à la réalisation de programmes conjoints en Afrique anglophone et francophone sont bien avancées aussi avec la Banque mondiale et le FMI.

10. Toutes ces activités ont été organisées par un organisme autonome des Nations Unies qui n'a qu'une quarantaine de collaborateurs et un budget modeste qui dépasse à peine 12 millions de dollars par exercice biennal. Ces résultats satisfaisants ont pu être obtenus grâce à une coopération interinstitutions constante, désintéressée, et généralement, hautement professionnelle. L'UNITAR, qui continue d'appliquer les principes directeurs arrêtés par son Conseil consultatif lorsque le processus de restructuration a commencé, a pour objectif de devenir le centre d'un réseau opérationnel des Nations Unies pour la formation du personnel et le renforcement de la capacité institutionnelle des Etats Membres. Les besoins de formation sont énormes, de sorte qu'aussi bien l'UNITAR que le système des Nations Unies doivent redoubler d'efforts, tandis que les Fonds et Programmes des Nations Unies devront reconnaître l'avantage qu'offre la possibilité de collaborer avec l'Institut au sein du système. Toutes choses égales par ailleurs, les activités de formation devraient être confiées de préférence à l'UNITAR plutôt que d'avoir recours à des conseillers de l'extérieur qui n'apportent pas toujours une perspective multidisciplinaire ou multiculturelle.

11. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, l'UNITAR pourra progressivement être un organe capable de mener à bien des programmes novateurs et utiles pour beaucoup d'Etats Membres. Les pays industrialisés, à ce propos, devraient apporter un appui accru à l'UNITAR. Ces pays, qui ont légitimement exigé une réforme de l'Institut, bénéficient des programmes de l'UNITAR et devraient par conséquent envisager la possibilité de reprendre ou d'accroître leur appui financier tant aux projets spéciaux qu'au Fonds général. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies bénéficie elle aussi, même si c'est indirectement, des activités d'un institut qui relève d'elle et qui organise de programmes qui, outre qu'ils ont suscité la reconnaissance des Etats Membres, ne

/...

supposent pour elle aucun coût. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies fournit certes un appui logistique à l'UNITAR, mais l'Organisation pourrait prendre à sa charge certaines dépenses qui n'ont pas véritablement un caractère opérationnel. En 1997, dans sa résolution 52/206, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'étudier la possibilité de mettre des ressources à la disposition de l'UNITAR, eu égard au fait que les programmes sont réalisés sans frais. Comme l'a suggéré le Conseil consultatif, par exemple, l'Organisation des Nations Unies pourrait prendre à sa charge les dépenses de location et d'entretien des bureaux de l'UNITAR à New York et à Genève.

12. Pour conclure, le Directeur exécutif de l'UNITAR souligne que la formation a pour effet de renforcer les institutions et de promouvoir le développement économique et social, ainsi que les processus démocratiques. Pendant l'exercice biennal à venir, il faudrait doubler les ressources financières mises à la disposition de l'UNITAR pour permettre à celui-ci de devenir l'institution que les Etats Membres ont conçue lors de sa création, à savoir un institut responsable et capable d'imaginer et d'organiser, au nom de l'Organisation des Nations Unies, des programmes de formation répondant aux besoins des Etats Membres. Il faut espérer que cet appel sera entendu par les pays industrialisés et l'Organisation des Nations Unies.

13. M. KAMAL (Président du Conseil consultatif de l'UNITAR) déclare que toutes les décisions adoptées par l'Assemblée générale depuis le début du processus de restructuration ont été appliquées. De ce fait, l'UNITAR a été totalement restructuré et a cessé d'être une institution dépassée pour se transformer en un membre dynamique du système de formation des Nations Unies.

14. En premier lieu, l'UNITAR a mis au point une approche fonctionnelle de la formation professionnelle qui est fondée sur la création de réseaux et d'associations, et il collabore étroitement avec les institutions nationales, régionales et internationales compétentes ainsi qu'avec les autres organismes du système des Nations Unies. En second lieu, l'Institut a mis au point une approche pluridisciplinaire pour répondre rapidement aux demandes des Etats. En troisième lieu, les programmes sont réalisés sur la base d'idées novatrices et de méthodes originales, parmi lesquelles il convient de relever le concept de "profile national" qui a pour but de permettre à la plupart des participants nationaux de déterminer leurs propres besoins et d'identifier leurs propres méthodes. En quatrième lieu, s'agissant de la recherche, l'UNITAR a produit plusieurs ouvrages consacrés à des questions comme la diplomatie multilatérale, le règlement des différends et l'évaluation des opérations de maintien de la paix. En cinquième lieu, l'UNITAR joue un rôle important en fournissant une assistance aux pays en développement pour les aider à assimiler des concepts nouveaux comme le télé-enseignement, le commerce électronique et les bibliothèques virtuelles, ainsi que les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

15. Par ailleurs, ces améliorations qualitatives sont allées de pair avec des transformations quantitatives. Au cours de l'exercice biennal écoulé, l'UNITAR a organisé 243 programmes de formation professionnelle dont ont bénéficié 7 796 participants. Tous ces résultats positifs sont dus à l'orientation que le Conseil consultatif a donné au processus de réforme et, simultanément, à

/...

l'abnégation des fonctionnaires de l'UNITAR et à l'oeuvre remarquable réalisée par son Directeur exécutif.

16. Le Conseil consultatif étudie actuellement la possibilité de transformer l'Institut pour en faire le principal associé du système des Nations Unies dans les programmes de formation conçus à l'intention des pays en développement, et il relève avec satisfaction que, conformément au paragraphe 10 de la résolution 52/206 de l'Assemblée générale, les organes et organismes du système des Nations Unies ont commencé à utiliser plus systématiquement les services de l'Institut. Le PNUD, par exemple, a désigné l'UNITAR comme agent d'exécution d'un important programme financé au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a coparrainé avec l'Institut un programme de formation sur le droit et la diplomatie concernant les migrations internationales. Le Conseil consultatif considère qu'il existe de larges perspectives de coopération entre le PNUD et l'UNITAR au niveau des pays et que les possibilités dans ce domaine devraient être étudiées de manière plus approfondie, en particulier dans le contexte du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

17. La question la plus cruciale pour l'autonomie et la viabilité de l'Institut est néanmoins celle de sa situation financière, et ce en dépit de la satisfaction générale qu'ont suscitée la restructuration et la réforme de l'Institut, de la pertinence de ses programmes de formation et de l'efficacité de ses procédures de gestion. Il convient de relever à ce propos que le Fonds général, dont les ressources n'ont représenté que 15 % du total en 1997, devrait recevoir des contributions plus élevées. Il est surprenant de trouver parmi les Etats qui contribuent à l'Institut plus de pays en développement que de pays développés. Les pays industrialisés ont bénéficié 12 fois plus des programmes de l'UNITAR en 1997 qu'en 1980, mais leurs contributions au Fonds général ont été huit fois moindres qu'en 1980 et, chose plus insolite encore, plusieurs pays industrialisés bénéficient des activités de formation de l'UNITAR gratuitement sans avoir commencé à verser des contributions volontaires au Fonds général.

18. Par ailleurs, et alors même que l'Organisation des Nations Unies a été l'un des trois principaux bénéficiaires des programmes de formation de l'Institut depuis sa création et a reçu ses services gratuitement, c'est l'UNITAR qui doit prendre à sa charge les frais de location de son bureau de New York et les frais d'entretien de ses bureaux à Genève. Le Conseil consultatif considère qu'il serait juste que l'Organisation prenne à sa charge ces dépenses de location et d'entretien, en ayant à l'esprit que les fonds ainsi économisés seraient intégralement affectés à l'élaboration de nouveaux programmes de formation professionnelle

19. Compte tenu des avantages comparatifs et des solides connaissances spécialisées de l'UNITAR ainsi que du bon résultat de son processus de réforme et de restructuration et de la qualité de sa gestion et de son travail, il est évident que l'Institut s'est acquitté de l'engagement qu'il a pris à l'égard des donateurs. Malgré tout, les donateurs n'ont pas fait de même. Le Conseil consultatif fait donc à nouveau appel à eux pour qu'ils versent des ressources suffisantes au Fonds général de l'UNITAR.

20. M. HERAWAN (Indonésie), parlant également au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne qu'il importe de mettre les connaissances et l'expérience

/...

accumulées par le système des Nations Unies à la disposition des Etats Membres. Cette tâche incombe aux institutions de formation et de recherche, dont l'UNITAR, dont le rôle primordial en matière de formation a gagné en importance ces dernières années par suite du processus de mondialisation, du programme de réforme entrepris au sein du système des Nations Unies et de la complexité toujours croissante du développement.

21. L'un des aspects fondamentaux du processus de restructuration que l'UNITAR a su mener à bien a été le resserrement de ses liens avec les institutions régionales et nationales de formation et de recherche. L'Institut a obtenu l'appui de différents associés, dont l'Assemblée générale, la Deuxième Commission et les pays aussi bien donateurs que bénéficiaires. Très importante aussi a été l'initiative de créer des associations avec les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies dans le cadre de leurs tâches de formation et de recherche, et il est encourageant de constater que les organismes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, ont commencé à utiliser plus systématiquement les services de l'UNITAR. Grâce à ces mesures, les activités de formation et de recherche pourront jouer un rôle plus visible et plus transparent pour appuyer les relations internationales, l'exécution des programmes de développement économique et social du système des Nations Unies et, d'une manière générale, la promotion du développement à une époque marquée par le mouvement de mondialisation. Le Groupe des 77 et la Chine sont convaincus que ces activités contribueront beaucoup à faire mieux comprendre aux pays en développement les principaux problèmes internationaux d'actualité, notamment dans des domaines comme la négociation et le règlement pacifique des conflits.

22. Etant donné que l'oeuvre que peut accomplir l'UNITAR demeure limitée par le manque de ressources alors même que son processus de restructuration et de revivification a été mené à bien, et vu que l'Institut dépend essentiellement de contributions volontaires, le Groupe des 77 et la Chine appuient sans réserve l'appel que l'Assemblée générale a lancé une fois de plus à tous les gouvernements et aux institutions privées qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils apportent un appui généreux à l'Institut. Dans ce contexte, le Groupe des 77 et la Chine tiennent à souligner la nécessité d'accroître les contributions au Fonds général de l'UNITAR, les pays développés ayant bénéficié des programmes de l'Institut devant tout particulièrement augmenter leur contribution. En outre, étant donné que les services de l'UNITAR sont aussi largement utilisés par l'Organisation des Nations Unies, à titre gratuit, il faudrait envisager la possibilité de décharger l'Institut des dépenses de location de son bureau de New York et des dépenses d'entretien des locaux qu'il occupe à Genève.

23. Il est tout aussi important que les Etats qui ont cessé de verser des contributions volontaires à l'Institut envisagent la possibilité de recommencer à le faire, compte tenu de l'issue heureuse du processus de restructuration et de revivification de l'UNITAR. Le Groupe des 77 et la Chine relèvent avec satisfaction l'importante campagne de mobilisation de ressources qu'a entreprise l'UNITAR avec la participation directe des membres du Conseil consultatif, et ils considèrent qu'à ce stade, les Etats Membres doivent formuler des politiques et trouver des moyens novateurs pour mettre à la disposition de l'UNITAR les ressources dont il a besoin.

24. Mme SCHNEEBAUER (Autriche), parlant également au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne et de Chypre, pays associés, ainsi que de la Norvège, pays de l'Espace économique européen membre de l'Association européenne de libre-échange, accueille favorablement les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport sur l'amélioration de l'utilité et de l'efficacité de l'Université des Nations Unies (A/53/392) et appuie les observations touchant la modification de la composition du Conseil de l'Université de sorte que celui-ci reflète mieux la diversité de toutes les parties intéressées.

25. L'Union européenne attend avec intérêt de prendre connaissance du plan stratégique sur lequel travaille le Recteur de l'Université. Ce plan devrait établir clairement un ordre de priorité pour l'avenir et tendre à faciliter une coordination efficace de ses activités et de celles des autres institutions de recherche et de formation du système des Nations Unies. Dans ce contexte, l'Union européenne appuie l'observation du Secrétaire général, à savoir que l'Université doit renforcer son rôle d'orientation des politiques de recherche, et en particulier des recherches interdisciplinaires.

26. S'agissant de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Union européenne constate avec satisfaction que des progrès ont été accomplis sur la voie de la restructuration de l'Institut et qu'il a été introduit un programme de formation mieux approprié, tandis que l'efficacité de sa gestion administrative a été accrue. A son avis, l'UNITAR devrait continuer d'accorder la priorité aux domaines dans lesquels les besoins de formation sont les plus urgents et orienter ses programmes en fonction des besoins concrets des pays en développement et des pays en transition.

27. L'Union européenne, qui est l'un des principaux contributeurs au Fonds général et au Fonds de contributions à des fins spéciales, félicite l'Institut de sa saine gestion financière, appuie énergiquement le rôle précieux qu'il joue en tant que principal fournisseur de services de formation et de recherche dans le contexte du système des Nations Unies et soutient les efforts qu'il déploie pour resserrer sa coopération et ses relations avec les institutions universitaires et les organisations non gouvernementales.

28. S'agissant du resserrement des relations de travail entre les institutions de formation et de recherche, l'Union européenne réitère la nécessité d'envisager la création d'un mécanisme consultatif de coordination composé de l'UNITAR, de l'Université des Nations Unies et de l'Ecole supérieure du personnel des Nations Unies qu'il a été proposé de créer, conformément à la recommandation figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection concernant l'UNITAR (A/52/559). Ce mécanisme garantirait l'application d'une approche coordonnée de la recherche, de la formation et des questions connexes au niveau de l'ensemble du système, laquelle devrait être fondée sur une répartition efficace et souple des tâches selon laquelle l'Université des Nations Unies assumerait la direction des recherches, l'UNITAR celle de la formation du personnel des Etats Membres et l'Ecole supérieure du personnel des Nations Unies de la formation des fonctionnaires de l'Organisation. Il faudrait par conséquent envisager la possibilité pour l'Ecole supérieure de ne plus avoir simplement le statut d'un projet et de jouir d'un statut permanent. De même, la coopération entre les institutions de formation et de recherche des Nations Unies pourrait être meilleure si l'on faisait en sorte que les recherches

/...

pertinentes menées par les services de l'Université des Nations Unies soient largement utilisées dans le cadre des activités de l'UNITAR et de l'Ecole supérieure du personnel des Nations Unies.

29. M. NEBENZIA (Fédération de Russie) souscrit à la conclusion du Corps commun d'inspection selon laquelle l'Université des Nations Unies, si elle s'est assez bien acquittée de son mandat en matière de recherche, de cours de formation et de préparation de publications scientifiques, n'a pas encore réussi à imposer clairement une image académique distinctive ni sa présence au sein du système des Nations Unies, pas plus qu'elle n'a réalisé son potentiel de centre d'études qui compléterait les processus normatifs du système des Nations Unies ou est devenue un "pont intellectuel" entre le système multilatéral de coopération et les milieux universitaires internationaux.

30. Pour y parvenir, il faudra améliorer la coordination entre les projets scientifiques et les projets de recherche de l'Université et les activités et programmes des organismes du système des Nations Unies. Le programme de travail de l'Université devrait être actualisé de manière à englober des questions présentant un intérêt particulier comme une analyse des perspectives de l'économie mondiale à moyen et à long terme, une évaluation de la mondialisation des marchés et de leur orientation vers les questions environnementales, un pronostic des nouvelles tendances de l'économie mondiale, accompagné d'un mécanisme d'alerte rapide en cas de crise, et les conséquences politiques et socio-économiques des technologies de pointe dans le monde.

31. Dans ce contexte, il y a lieu de souligner le travail prometteur accompli par l'Institut des technologies nouvelles de l'Université (UNU/INTECH), qui pourrait revêtir un intérêt tout particulier pour l'élaboration des approches théoriques du développement industriel concernant le transfert de technologies, la structure des marchés mondiaux de technologies, l'évaluation du rôle que peuvent jouer les prêts bancaires s'agissant d'attirer des investissements dans l'industrie et le financement par les entreprises de l'innovation technologique. Il serait sans doute intéressant de créer des liens d'association entre l'Institut et l'ONUDI dans ce domaine, exemple qui pourrait être suivi par la création d'autres liens d'association entre divers instituts de recherche de l'Université et d'autres organismes des Nations Unies.

32. S'agissant de l'UNITAR, la délégation russe se félicite de ce que l'Institut ait été renforcé sur la base de son mandat actuel, et elle prend note de l'approche équilibrée que ce dernier a adoptée dans l'exécution de ses différents projets. Dans ce contexte, une coordination des programmes de formation de l'UNITAR et de l'Université des Nations Unies, ainsi qu'une coopération plus étroite entre ces deux institutions, contribueraient à améliorer l'efficacité du système des Nations Unies en matière de formation du personnel.

33. Dans sa résolution 52/206, l'Assemblée générale a, entre autres, demandé que des experts de pays en transition soient recrutés pour préparer les matériels de formation professionnelle destinés aux programmes et aux activités de l'UNITAR. La délégation russe est d'avis que le Conseil consultatif de l'UNITAR devrait redoubler d'efforts dans ce sens. D'une manière générale, elle appuie les recommandations et propositions qui figurent dans le rapport du Directeur exécutif de l'UNITAR (A/53/14) et, en sa qualité de membre du Conseil

/...

consultatif, a l'intention de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour améliorer l'efficacité de l'Institut dans l'intérêt de tous les Etats Membres.

34. M. AKUNWAFOR (Nigéria) s'associe à la déclaration formulée par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle que le Nigéria appuie l'UNITAR depuis très longtemps, considérant qu'en raison de son statut d'Institut des Nations Unies, il est idéalement placé pour réaliser les programmes de formation et de renforcement des capacités tendant à répondre aux besoins de la communauté internationale en la matière. La conviction que l'UNITAR peut s'acquitter intégralement de son mandat a conduit le Nigéria à créer un fonds d'affectation spéciale permanent, d'où proviennent les contributions que le pays a faites au Fonds général au cours des six années écoulées. Cet appui financier sera poursuivi à l'avenir.

35. L'UNITAR s'est acquitté de sa tâche avec une grande efficacité : ainsi, il a mené à bien son processus de restructuration plus rapidement que prévu, il a amélioré l'élaboration de ses programmes et il a intensifié la coopération interinstitutions. Au cours des derniers mois, l'Institut a mené en moyenne dix programmes de formation et de renforcement des capacités par mois dans les pays en développement, au Siège de l'Organisation et aux Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne. Il faut espérer que les institutions et autres organes du système des Nations Unies, les pays en développement et les pays en transition utiliseront systématiquement les services de l'UNITAR et y feront de plus en plus appel.

36. Il y a lieu de féliciter le Conseil consultatif du dévouement et de la fermeté avec lesquels il a orienté le processus de restructuration, ce qui a accru la transparence et facilité le travail du Directeur exécutif. Bien qu'il n'ait pas été enregistré de déficit depuis le début du processus de restructuration, la situation du Fonds général demeure délicate. Il est paradoxal que ce soit de plus en plus les pays en développement qui contribuent à ce fonds tandis que les pays industrialisés réduisent leurs contributions, alors même qu'ils bénéficient eux aussi des programmes de l'UNITAR. Conformément aux principes de l'équité et de la capacité de payer, ces pays devraient recommencer au plus tôt à verser des contributions volontaires à l'UNITAR.

37. L'année précédente, le Nigéria a demandé au Secrétaire général d'étudier la possibilité d'accorder une assistance spéciale à l'UNITAR pour compenser le fait que les cours de formation aux affaires internationales et au développement durable sont offerts gratuitement. Le Conseil consultatif a lui aussi souligné la nécessité pour l'Institut de recevoir un appui financier ou matériel. Il faut espérer que des mesures adéquates seront adoptées sans tarder pour répondre à ces besoins.

38. M. Ozügergin (Turquie), Vice-Président, prend la présidence.

39. M. BETI (Observateur de la Suisse) déclare que le domaine d'activité de l'UNITAR est la formation et le renforcement des capacités institutionnelles, activités qui consistent à aider les pays en développement et les pays en transition à mieux comprendre différentes questions internationales comme la négociation, le règlement pacifique des différends, les technologies modernes d'information et de communication, l'aménagement de l'environnement ou une saine

/...

gestion des affaires financières. Il importe d'encourager les efforts déployés par l'UNITAR afin de concentrer ses programmes de formation et de renforcement des capacités sur les secteurs stratégiques. Il conviendrait par exemple d'accorder la priorité, dans les programmes de formation et de renforcement des institutions pour le développement économique et social, aux capacités de promotion du développement durable, domaine dans lequel l'UNITAR a déjà mis en route un certain nombre de programmes.

40. Comme ses activités ne sont pas financées au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, l'UNITAR doit mobiliser ses propres ressources, qui peuvent provenir des contributions volontaires versées au Fonds général ou de contributions au Fonds d'affectation spéciale. Comme ces ressources sont insuffisantes, les Etats Membres, et en particulier les pays industrialisés qui ont recours aux services de l'UNITAR, devraient participer au financement de l'Institut, en particulier en versant des contributions au Fonds général afin de garantir le développement à long terme et la viabilité des programmes. L'on peut également se demander si l'Organisation des Nations Unies, qui est la principale bénéficiaire de ces programmes, ne pourrait pas envisager la possibilité de prendre à sa charge au moins certains de coûts fixes ou des coûts de fonctionnement de l'Institut à Genève et à New York, par exemple le loyer et les dépenses d'entretien de ses locaux. Comme chacun sait, l'UNITAR occupe à Genève des bureaux mis à sa disposition gratuitement par le Gouvernement suisse.

41. A l'issue d'une période de restructuration, l'UNITAR a abordé une nouvelle étape pendant laquelle la réaffirmation de sa mission et de son rôle au sein du système des Nations Unies revêtera une grande importance. Si l'on veut pouvoir consolider les changements positifs sur lesquels a débouché ce processus, il conviendrait de conserver à la tête de l'Institut la même équipe de direction. L'Institut, qui a réalisé ses objectifs les plus importants au service de la recherche et de la formation, mérite que les Etats Membres lui apportent l'appui politique et financier voulu. La Suisse continuera de verser des contributions volontaires à l'UNITAR.

42. M. ITO (Japon) exprime sa satisfaction de la restructuration de l'UNITAR, qui avait été mise en route pour faire en sorte que ses activités soient financées exclusivement au moyen des contributions volontaires reçues des gouvernements et des institutions privées et pour que son fonctionnement soit plus efficace. Il y a lieu de se féliciter aussi de l'oeuvre réalisée par le Bureau de liaison de l'UNITAR à New York depuis sa création, en octobre 1996. Après avoir mené à bien la réforme de l'Institut, il faudrait examiner maintenant le cap que devra suivre l'UNITAR à l'avenir, à la lumière des questions qui intéressent le plus la communauté internationale.

43. Le Japon attache une grande importance au renforcement des capacités des pays en développement étant donné que ce sont ces derniers qui doivent assumer la responsabilité de leur processus de développement, comme cela est souligné dans le Programme d'action adopté par la deuxième Conférence internationale sur le développement de l'Afrique, tenue à Tokyo en octobre 1997. Le Japon continuera d'appuyer les programmes de formation de l'UNITAR, axés sur la mise en valeur des ressources humaines.

44. Il faut espérer que l'enquête effectuée auprès des Etats Membres au sujet des instituts et des programmes de formation des Nations Unies contribuera à améliorer la coordination et à éliminer les doubles emplois qui existent au sein du système, de manière à accroître l'efficacité du fonctionnement de ces instituts et programmes.

45. L'UNITAR, qui a mené à bien sa restructuration, mérite que les Etats Membres l'aide à améliorer sa situation financière, et en particulier la situation du Fonds général. Les pays donateurs qui ont cessé de verser des contributions volontaires devraient recommencer à le faire. Le Japon a pris des contacts dans la région de l'Asie afin d'appuyer la stratégie de mobilisation de ressources approuvée par le Conseil à sa réunion de mars 1997. L'UNITAR devrait s'efforcer de veiller à ce que les contributions qu'il reçoit soient utilisées au mieux ainsi que d'accroître l'efficacité de ses activités afin de pouvoir plus facilement retrouver ses anciens donateurs et trouver de nouveaux contributeurs.

46. M. ARDEL (Israël), après avoir félicité l'UNITAR de la tâche qu'il a accomplie et de la contribution qu'il a apportée à la paix et au rapprochement entre les peuples grâce à la formation et la recherche, évoque la coopération qui s'est instaurée au plan régional entre des institutions gouvernementales et non gouvernementales palestiniennes et israéliennes afin de raffermir la confiance tout en sauvegardant les différences culturelles entre les deux peuples. Au cours des deux années écoulées, le Centre pour la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères d'Israël et des organisations gouvernementales et non gouvernementales palestiniennes ont mené ensemble des programmes de formation dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'agriculture. En 1997, il a été organisé 25 cours dispensés par des professeurs aussi bien israéliens que palestiniens auxquels ont participé quelque 700 enseignants, médecins, ingénieurs et dirigeants communautaires.

47. Israël propose d'avoir recours à l'UNITAR et à l'Université des Nations Unies, qui ont un centre à Amman (Jordanie), pour encourager la réalisation de ce type de programmes, à l'exécution desquels Israël est disposé à contribuer.

48. Mme HAWKINS (Australie) se félicite des résultats importants qui ont été obtenus dans le cadre du processus de restructuration entrepris par l'UNITAR et fait savoir que Mme Wensley, Vice-Présidente du Conseil, espère pouvoir continuer de collaborer avec l'UNITAR de manière à garantir la continuité de l'équipe de direction et à aider l'UNITAR à consolider la place qu'il s'est acquise au sein du système des Nations Unies.

49. M. DELANEY (Papouasie-Nouvelle-Guinée), soulignant la pertinence continue du point 95 b) de l'ordre du jour, se félicite des progrès accomplis par l'UNITAR, avec les avis du Conseil consultatif, et en particulier des efforts déployés pour resserrer la coopération interinstitutions et les liens avec des institutions nationales et régionales de formation et de recherche, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine, ce qui a débouché sur la conception et l'exécution conjointes de différents projets. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie également les programmes de formation de diplomates aux négociations des instruments internationaux relatifs à l'environnement. Il serait bon de donner suite à la proposition du Programme des Nations Unies pour

le développement (PNUD) tendant à organiser un programme de formation qui serait financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

50. Comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général, il importe de resserrer la coopération avec les institutions compétentes des pays en transition. La Papouasie-Nouvelle-Guinée espère vivement que les programmes de formation et de recherche de l'UNITAR compléteront, sans faire double emploi avec elles, les activités semblables menées au plan national.

51. L'approche qu'a mise au point l'UNITAR est pragmatique, large et multidisciplinaire et les séminaires qu'il organise sont adaptés aux besoins des usagers. Les nouveaux concepts appliqués en matière de recherche et de formation sont appropriés aussi. Il est regrettable qu'une institution qui accomplit une oeuvre aussi précieuse et qui est une source d'éducation universelle doive dépendre constamment de contributions volontaires, de subventions et d'arrangements à des fins spécifiques. Si l'on considère que l'Assemblée générale a reconnu toute la mesure dans laquelle les Etats Membres ont bénéficié des programmes de l'UNITAR, il ne fait aucun doute qu'il est urgent de régler le problème de son financement afin de garantir la continuité de ses activités.

52. M. MURAT (Haïti) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne que le rôle de l'UNITAR au sein du système des Nations Unies a été clairement défini. Depuis qu'il a été fondé par l'Assemblée générale, l'Institut s'emploie à aider les organes des Nations Unies, les institutions nationales des Etats Membres et les organisations non gouvernementales au moyen de programmes de formation dans des disciplines très diverses (diplomatie multilatérale et gestion des affaires internationales, diplomatie préventive et instauration de la paix, droit de l'environnement, droit et politiques de l'immigration, ou renforcement des capacités dans le domaine du développement économique et social). Ces programmes sont pour la communauté internationale une preuve de l'importance que peut acquérir une institution comme l'UNITAR pour la gestion des affaires internationales et la mise en oeuvre des programmes de développement économique et social.

53. Le Bureau de New York a pris des initiatives extrêmement utiles pour satisfaire les besoins des délégations, sans cesse croissants par suite du dynamisme de la diplomatie multilatérale et de l'économie internationale. Haïti se félicite des progrès accomplis par l'UNITAR en matière de coordination et de coopération avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier avec l'Université des Nations Unies, mais il considère que l'Institut en général et son bureau de New York en particulier devraient s'adapter un peu mieux à la réalité multilingue de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la disparité économique entre les Etats Membres et tiennent mieux compte des observations et préoccupations exprimées par les délégations de différents Etats.

54. L'ampleur des nouveaux problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée exige une meilleure coordination des politiques de développement, ce à quoi contribue efficacement la coopération entre l'UNITAR et les différents organismes du système des Nations Unies. Haïti réaffirme son appui à l'Institut et demande instamment que des mesures soient adoptées pour remédier au manque de ressources financières qui empêche l'UNITAR de répondre aux besoins qui

/...

surgissent sans cesse sur les cinq continents. Dans ce contexte, il importe de rétablir l'équilibre entre les avantages toujours plus grands que les pays industrialisés tirent des programmes de l'UNITAR et la tendance à la baisse de leurs contributions.

55. M. Asadi (République islamique d'Iran) reprend la présidence.

La séance est levée à 16 h 40.